



Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le
ID : 076-217605765-20250211-499-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 13/02/2025

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle et formant la majorité des membres en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : JEANNE Laurent, HUBERSON Marie-Pierre, GABRIEL Fabienne, et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 13

Monsieur Benoit ROUGEOLLE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

Monsieur Laurent JEANNE a donné pouvoir à Hubert LECARPENTIER

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Benoit ROUGEOLLE

OBJET : 2025 – 4.1 - 2 - PERSONNEL COMMUNAL - Augmentation du temps de travail de l'Adjoint Technique Principal 2ème classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Considérant la charge de travail relative à l'élaboration des menus et de l'application de la loi EGALIM du 30 octobre 2018 fixant des objectifs de la restauration collective publique et privée pour permettre la transition vers une alimentation de qualité et durable

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au poste de cuisinière, .../...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le temps de travail de ce poste comme suit :

Grade	Fonction	Ancien temps de travail	Nouveau temps de travail au 1/3/2025
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Cuisinière	29.23/35ème	30.41/35ème

Voté à l'unanimité

Le Maire
H. LECARPENTIER

En mairie, le 13/02/2025
Le Secrétaire de séance,
Benoit ROUGEOLLE

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le



ID : 076-217605765-20250211-499-DE